

NOUVELLE-CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMEA

Réf. N° FH/VR/CD/2007/127

Nouméa, le 09 JAN 2008

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE N°	12 MAR. 2008 1208						
	D	SPPR	SE	SM	SMT	SVM	PPRB	PZF
AFFECTÉ	V							
COPIE								
OBSERVATIONS	3 ex 12.03 → BEI → pour instruction							

Monsieur Philippe GOMES
Président de l'Assemblée de la Province Sud
BP L1
98849 NOUMEA cedex

Objet : demande d'autorisation d'exploiter la fourrière intercommunale du Grand Nouméa au titre de la réglementation des ICPE en Province Sud.

PJ : 3 exemplaires papier et 5 CD Rom du dossier de demande d'autorisation d'exploiter

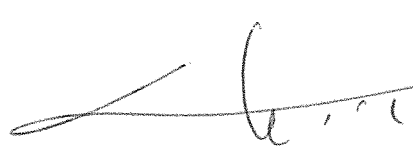
Monsieur le Président,

Je soussigné, Jean LEQUES, agissant en ma qualité de Président du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, sis 14 rue de l'Alma - 98800 Nouméa, sollicite de votre bienveillance l'autorisation d'exploiter une fourrière intercommunale sur la commune de Nouméa, au titre de la délibération n°14 du 21 juin 1985 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement en Province Sud, dont le dossier est joint à la présente.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération distinguée.

Le Président,

Direction de l'Environnement SPPR / BEI	N° 6034-2-1569 / DENV / SPPR / BEI Nouméa, le : / Réf. : 25 MAR. 2008							
	IIC	SMT	SE	SM				
Affecté(e) :	XAGC							
Copie :								
Observations :	pour instruction							



Jean LEQUES



e chef du service de la prévention des pollutions et des risques

V. MARY